



Indicateur de la capacité d'habitat faunique des terres agricoles

Rapport sur les indicateurs agroenvironnementaux

La durabilité environnementale de l'agriculture canadienne

Année de recensement 2021



Indicateur de la capacité d'habitat faunique des terres agricoles

Rapport sur les indicateurs agroenvironnementaux, Année de recensement 2021

Statut : Couverture nationale, 1981-2021

Auteurs: Steve Javorek, Matt Grant et Emily Hale

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 2026

Version électronique disponible à publications.gc.ca

AAFC no. 13344F

No. de catalogue A59-123/2026F-PDF

ISBN 978-0-660-98486-5

Also published in English under the title, Wildlife Habitat Capacity on Farmland Indicator

Consultez les [Indicateurs agroenvironnementaux sur agriculture.canada.ca](https://agriculture.canada.ca) pour obtenir des renseignements sur cet indicateur et d'autres indicateurs agroenvironnementaux.

Pour de plus amples renseignements, consultez le www.agriculture.canada.ca ou composez sans frais le 1-855-773-0241.

Table des matières

Résumé.....	1
L'enjeu et son importance.....	2
L'indicateur	3
Méthodologie	4
Limites.....	7
Résultats nationaux et interprétation	7
Capacité d'habitat faunique potentielle.....	13
Options d'intervention	25

Liste des figures

Figure 1 : Superficies agricoles du Canada indiquant la proportion de terres agricoles (terres en culture annuelle – ce qui comprend les jachères, terres en culture vivace, cultures de fruits et de baies, pépinières, pâturages non améliorés et prairies naturelles).....	4
Figure 2 : Nombre d'espèces de vertébrés terrestres utilisant des types de couverture dans les superficies agricoles du Canada comme habitat de reproduction primaire, secondaire et tertiaire.	9
Figure 3 : Nombre d'espèces de vertébrés terrestres utilisant des types de couverture dans les superficies agricoles du Canada comme habitat d'alimentation primaire, secondaire et tertiaire.	9
Figure 4 : Répartition spatiale de la capacité d'habitat faunique pour la reproduction parmi les catégories d'état dans les superficies agricoles du Canada.	15
Figure 5. Relation entre la capacité d'habitat faunique pour la reproduction et la proportion des terres cultivées (y compris les terres cultivées non classées, les cultures annuelles, les cultures vivaces, les pâturages non améliorés, les cultures de fruits et de baies et les pépinières) dans les superficies agricoles du Canada (2020).....	16
Figure 6 : Répartition spatiale de la capacité d'habitat faunique pour l'alimentation parmi les catégories d'état dans les superficies agricoles du Canada.	19

Figure 7 : Relation entre la capacité d’habitat faunique pour l’alimentation et la proportion des terres cultivées (y compris les terres cultivées non classées, les cultures annuelles, les cultures vivaces, les pâturages non améliorés, les cultures de fruits et de baies et les pépinières) dans les superficies agricoles du Canada (2020).....	20
Figure 8: Répartition spatiale de la capacité d’habitat faunique pour la reproduction parmi les catégories de variation dans les superficies agricoles du Canada (2000-2020).	22
Figure 9 : Répartition spatiale de la capacité d’habitat faunique pour l’alimentation parmi les catégories de variation dans les superficies agricoles du Canada (2000-2020).	25

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proportion à l’échelle provinciale et nationale des types de couverture des terres dans les superficies agricoles au Canada en 2020 (État) et variation en pourcentage entre 2000 et 2020.....	10
Tableau 2 : État (2000, 2005, 2010, 2015, 2020) et tendance (2000 à 2020) de la capacité d’habitat pour la reproduction à l’échelle nationale et provinciale. É = Élevé, M = Modéré, F = Faible, SVL = Stable/variation légère, VM = Variation modérée.....	13
Tableau 3 : Proportion provinciale et nationale des superficies agricoles du Canada dans chaque catégorie de capacité d’habitat pour la reproduction (2020).	14
Tableau 4 : État (2000, 2005, 2010, 2015, 2020) et tendance (de 2000 à 2020) de la capacité provinciale et nationale d’habitat faunique pour l’alimentation (% de variation de la CHF/année). É = Élevé, M = Modéré, F = Faible, SVL = Stable/variation légère, VM = Variation modérée.	17
Tableau 5 : Proportion provinciale et nationale des superficies agricoles du Canada dans chaque catégorie de capacité d’habitat faunique pour l’alimentation (2020).	18
Tableau 6 : Proportion provinciale et nationale des superficies agricoles du Canada dans chaque catégorie de variation de la capacité d’habitat pour la reproduction (α = pente de la tendance linéaire).	21
Tableau 7 : Proportion provinciale et nationale des superficies agricoles du Canada dans chaque catégorie de variation de la capacité d’habitat faunique pour l’alimentation (α = pente de la tendance linéaire).	24

Résumé

Le paysage agricole varié du Canada fournit un habitat à près de 550 espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens. Ces agroécosystèmes subviennent aux besoins de nombreuses espèces sauvages indigènes du Canada, mais des facteurs économiques fluctuants entraînent des changements dynamiques dans l'utilisation des terres, et ces changements peuvent avoir à la fois des effets bénéfiques et des effets défavorables sur les espèces sauvages.

L'agriculture peut avoir un effet positif sur les espèces sauvages en augmentant l'hétérogénéité du paysage ou un effet négatif en occasionnant la perte, la modification ou la fragmentation de l'habitat. La vaste majorité des espèces sauvages (près de 72 %) associées aux terres agricoles dépendent de types de couvertures terrestres naturelles ou semi-naturelles, comme les terrains boisés, les milieux humides ou les prairies aménagées, qui leur fournissent un habitat de reproduction et d'alimentation essentiel. En revanche, seulement 3 % des espèces sauvages répertoriées pouvaient subvenir à leurs besoins de reproduction et à leurs besoins d'alimentation dans les terres en culture annuelle seulement. Par conséquent, l'existence de populations d'espèces sauvages viables dans les terres agricoles est liée à la disponibilité des types de couvertures naturelles et semi-naturelles dans le paysage agricole canadien. L'indicateur de capacité d'habitat faunique (ICHF) potentielle du paysage agricole évalue la *tendance* et l'*état* en général au sein des superficies agricoles du Canada du point de vue de la disponibilité d'un habitat approprié pour les populations de vertébrés terrestres.

En 2020, la plus grande proportion de terres dans les superficies agricoles du Canada a été classée comme ayant une capacité d'habitat faunique pour la reproduction (CHF^R) élevée (37,13 %), suivie des catégories très faible (25,46 %), modérée (20,40 %), faible (13,89 %) et très élevée (3,13 %). En ce qui concerne la capacité d'habitat faunique pour l'alimentation (CHF^A), la proportion des terres classée dans la catégorie faible (32,57 %), modérée (30,77 %) et élevée (30,37 %) était similaire, des proportions de 4,48 % et de 1,80 % se classant respectivement dans les catégories très élevée et très faible. De 2000 à 2020, la CHF^R était stable sur 77,97 % des terres, en baisse sur 21,56 % des terres, et en hausse sur 0,47 % des terres, ce qui donne une baisse globale de -0,05 % par année. La CHF^A était stable sur 94,27 % des terres situées dans les superficies agricoles, en baisse sur 5,57 % de ces terres, et en hausse sur 0,15 % de ces terres, avec une baisse globale de -0,03 %/année. Les facteurs de variation de la capacité d'habitat faunique diffèrent selon les régions, et comprennent notamment la perte de prairies, de milieux humides et d'autres couvertures naturelles ou semi-naturelles, l'expansion des terres en culture annuelle et des zones urbaines, et la perte de terres en culture vivace.

L'enjeu et son importance

Environ 8 % de la masse terrestre du Canada est utilisée pour l'agriculture; cela comprend des terres cultivées, des prairies à faucher et des pâturages, ainsi que des types de couvertures naturelles et semi-naturelles connexes, notamment des milieux humides, des terrains boisés, des zones riveraines et des prairies. On compte plus de 545 espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens utilisant cette mosaïque de couvertures terrestres pour s'alimenter, pour se reproduire ou pour s'abriter. Chacune de ces espèces a, en ce qui concerne l'habitat, des besoins uniques qui doivent être satisfaits pour que des populations viables puissent exister.

Bien que les paysages agricoles puissent répondre aux besoins de nombreuses espèces indigènes du Canada, l'utilisation des terres agricoles est dynamique et des modifications peuvent avoir des effets majeurs sur les espèces sauvages. Au fil du temps, le défrichage des terres en vue d'y accueillir des cultures ou des pâturages a réduit la quantité d'habitats naturels dans de nombreuses régions. L'habitat faunique des terres agricoles se dégrade à cause de la conversion des zones naturelles et semi-naturelles en terres cultivées, de l'utilisation accrue de produits chimiques, du drainage des milieux humides, de l'élimination des brise-vent et des barrières naturelles pour accommoder une machinerie plus lourde, et parfois à cause d'une augmentation de la densité du bétail. Ces changements peuvent mener à une fragmentation de l'habitat et à la perte globale de l'hétérogénéité du paysage.

Étant donné que dans certaines écozones du Canada (par exemple, les Prairies), un grand pourcentage des zones terrestres est destiné à une utilisation agricole, la planification à l'échelle provinciale ou nationale est essentielle pour répondre aux besoins d'une grande variété d'espèces se trouvant dans de telles zones et pour appuyer la gestion de la biodiversité du Canada. La conservation et l'amélioration de l'habitat faunique sont particulièrement importantes dans les zones agricoles, car certaines des espèces utilisant les terres agricoles comme habitat sont désignées en péril (rapport Espèces sauvages, 2015; Javorek et Grant, données non publiées) au titre des lois provinciales ou fédérales sur les espèces en péril. Ce classement peut accentuer la pression exercée sur les producteurs par le public ou la réglementation pour qu'ils modifient leurs pratiques de gestion afin de protéger et de conserver ces habitats dans leurs exploitations. Actuellement, la moitié des vertébrés terrestres désignés en péril au Canada utilisent des terres agricoles dans une partie ou dans toutes leurs aires d'alimentation et de reproduction. La Convention concernant les oiseaux migrateurs, un traité signé avec les États-Unis pour protéger les oiseaux migrateurs, peut aussi avoir des répercussions sur la gestion des terres agricoles.

L'agriculture bénéficie des importantes fonctions écosystémiques assurées par les espèces sauvages, notamment la pollinisation des cultures et la lutte naturelle contre

les organismes nuisibles. La présence d'un milieu faunique propice dans les régions agricoles, par exemple à cause de la création ou du maintien de zones tampons, de boisés ou de milieux humides, peut aussi offrir d'autres avantages, comme une amélioration de la qualité du sol et de l'eau, ainsi qu'un cycle des éléments nutritifs et un piégeage du carbone efficaces. Néanmoins, les efforts publics pour conserver et pour rétablir la capacité d'habitat dans les terres privées doivent tenir compte des réalités du paysage exploité, entre autres des facteurs de production et des facteurs économiques dans le secteur agricole. Plusieurs initiatives existent (gérées par les provinces et par des sources de financement non gouvernementales) afin d'indemniser les producteurs pour leurs efforts visant à assurer ou à améliorer les fonctions écosystémiques dans les zones ciblées contribuant au bien public.

La capacité du Canada à rendre compte des tendances en matière de biodiversité et d'interactions avec la production agricole est un élément essentiel pour démontrer la durabilité environnementale du système agricole et agroalimentaire (avec des répercussions sur les engagements nationaux et internationaux), et pour maintenir la confiance du public dans le secteur. Cet indicateur est une approximation utile de l'état et de l'évolution de la biodiversité dans les paysages agricoles, et peut également aider à trouver les possibilités d'amélioration dans le secteur. Il convient de noter que le Canada a utilisé cet indicateur dans ses rapports antérieurs à la Convention sur la diversité biologique afin de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité.

L'indicateur

L'indicateur de la capacité d'habitat faunique (ICHF) du paysage agricole canadien permet d'évaluer les grandes tendances relatives à la capacité du paysage agricole canadien de fournir un habitat de reproduction et d'alimentation potentiel adéquat aux populations des espèces de vertébrés terrestres.

La capacité d'habitat faunique du paysage agricole canadien a été étudiée à intervalles de 5 ans entre 2000 et 2020 pour que les données obtenues correspondent à la disponibilité de deux ensembles de données de base : 1) l'ensemble de données d'observation de la Terre des séries chronologiques d'utilisation des terres d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), qui est la principale source des données sur la couverture terrestre utilisées dans le calcul de l'indicateur; 2) les données du Recensement de l'agriculture ajusté d'après les données d'observation de la Terre. L'analyse a été limitée aux polygones de pédo-paysages du Canada (PPC) où des activités agricoles ont été déclarées dans les données en question.

Méthodologie

Superficie et période visée

La capacité d'habitat faunique a été établie pour l'étendue des terres agricoles du Canada (figure 1) à des intervalles de cinq ans entre 2000 et 2020. L'étendue des terres agricoles du Canada correspond à tous les polygones des pédo-paysages du Canada (PPC) où des activités agricoles ont été déclarées (n=3 400 PPC) (<https://sis.agr.gc.ca/cansis/nsdb/slc/v3.2/index.ht>). Toutes les analyses ont été réalisées en fonction des PPC, puis regroupées pour les rapports nationaux et provinciaux sur les états et les tendances.

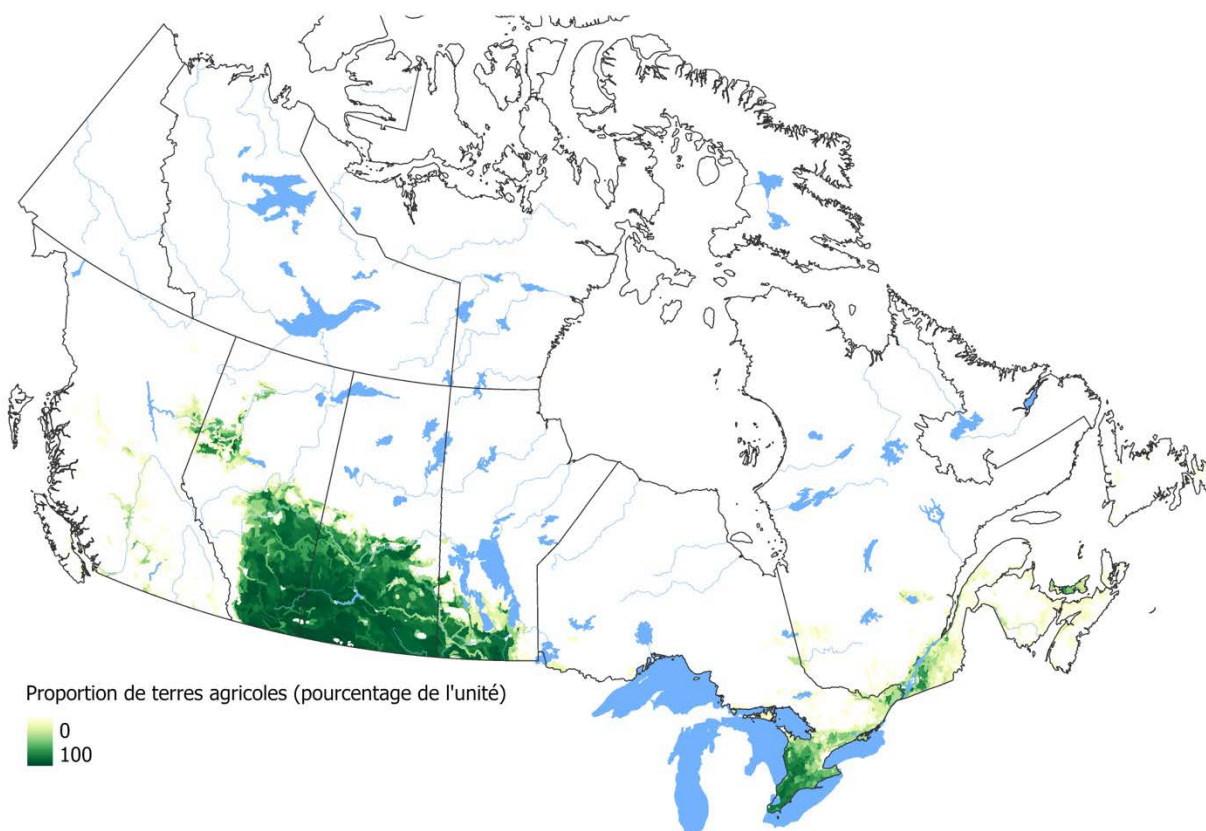


Figure 1 : Superficies agricoles du Canada indiquant la proportion de terres agricoles (terres en culture annuelle – ce qui comprend les jachères, terres en culture vivace, cultures de fruits et de baies, pépinières, pâturages non améliorés et prairies naturelles).

Faune

Une matrice d'association d'habitats a été créée pour 545 vertébrés terrestres (332 oiseaux, 134 mammifères, 41 amphibiens et 38 reptiles) qui utilisent la couverture terrestre des superficies agricoles du Canada pour se reproduire ou s'alimenter. Chaque type de couverture (synonyme d'habitat dans ce rapport) utilisé par les espèces sauvages a été désigné comme primaire (habitat toujours utilisé, critique, ou fortement préféré), secondaire (habitat souvent utilisé ou important) ou tertiaire (habitat utilisé occasionnellement ou de faible valeur), catégories auxquelles les valeurs de 1,0, 0,75 et 0,25, respectivement, ont été attribuées pour refléter l'importance relative de la couverture terrestre à la fois pour la reproduction et pour l'alimentation. Les matrices d'association d'habitats ont été spatialement liées aux données sur la couverture terrestre des superficies agricoles en rectifiant les données sur la répartition de la reproduction des espèces à l'échelle des PPC.

Couverture terrestre

Les renseignements sur la couverture terrestre ont été obtenus à partir : 1) du produit des séries chronologiques d'utilisation des terres d'AAC (résolution de 30 mètres); 2) de l'Inventaire annuel des cultures d'AAC (IAC, résolution de 30 mètres); 3) des données interpolées des tableaux internes personnalisés du Recensement de l'agriculture ajusté en fonction des données d'observation de la Terre (niveau des PPC). Les types de couverture inclus dans les séries chronologiques d'utilisation des terres sont les suivants : peuplements, milieux végétalisés, terres cultivées, prairies aménagées, terrains boisés, forêts en régénération (après une récolte), forêts en régénération (après un incendie), milieux humides boisés, milieux humides, eau et autres terres. L'IAC a été utilisé pour : 1) différencier les types de couverture forestière au sein des superficies boisées selon les séries d'utilisation des terres semi-décennales; 2) détecter les conversions supplémentaires de prairies aménagées en terres en culture annuelle. Le Recensement de l'agriculture ajusté en fonction des données d'observation de la Terre a été utilisé pour différencier les types de couverture agricole à l'échelle des PPC dans les terres cultivées des séries chronologiques d'utilisation des terres. Il s'agit des terres en culture annuelle (y compris les jachères), des terres en culture vivace, des terres cultivées (fruits et baies) et des pâturages non améliorés.

Calcul de la capacité d'habitat faunique

Dans un premier temps, pour chaque espèce, la superficie d'habitat disponible (SHD) pour la reproduction et l'alimentation a été calculée comme suit à l'échelle des PPC :

$$SHD = \sum (TC \% \times VUH)$$

Où $TC\%$ est la proportion du type de couverture utilisé par une espèce dans le PPC et VUH est la valeur d'utilisation de l'habitat (primaire = 1, secondaire = 0,75 et tertiaire = 0,25).

Ensuite, la capacité d'habitat faunique pour la reproduction (CHF^R) et pour l'alimentation (CHF^A) a été calculée pour chaque PPC comme suit :

$$CHF \text{ par PPC} = \frac{\sum SHD}{n}$$

Où n est le nombre d'espèces par PPC.

Enfin, les valeurs nationales et provinciales de l'indice de CHF ont été déterminées comme étant la moyenne de la CHF^R et de la CHF^A parmi les PPC au sein de l'unité de déclaration souhaitée.

Capacité d'habitat faunique (État 2020)

La fourchette nationale des valeurs de CHF^{RA}/PPC a été divisée de manière égale en cinq catégories d'État : très faible (de 4,91 à 16,06), faible (de 16,06 à 27,21), modérée (de 27,21 à 38,35), élevée (de 38,35 à 49,50) et très élevée (de 49,50 à 60,65). La proportion de terres dans chaque catégorie d'état a été calculée comme suit :

$$Terres \text{ par catégorie d'Etat} (\%) = \frac{\sum \text{Superficie de PPC par catégorie d'Etat}}{\text{Superficie totale}} \times 100$$

Capacité d'habitat faunique (Tendance : de 2000 à 2020)

La tendance a été établie comme la pente (α) de la ligne de tendance linéaire ajustée en fonction des valeurs de CHF^R et de CHF^A sur 20 ans, exprimée en pourcentage de variation de capacité d'habitat par année. La fourchette nationale des pentes liées aux CHF^{RA} a été divisée en cinq catégories de tendance : stable/légère variation ($\alpha=0,075$ à $-0,075$ %/année), augmentation modérée ($\alpha=0,075$ à $0,225$ /année), augmentation importante ($\alpha>0,225$ /année), baisse modérée ($\alpha=-0,075$ à $-0,225$ /année) et diminution importante ($\alpha<-0,3$ /année). La proportion de terres (nationales et provinciales) dans chaque catégorie de tendance a été calculée comme suit :

$$\begin{aligned} &Terres \text{ par catégorie de } \mathbf{tendance} (\%) \\ &= \frac{\sum \text{Superficie de PPC par catégorie de tendance}}{\text{Superficie totale}} \times 100 \end{aligned}$$

Limites

L'indicateur de CHF ne traite que de la quantité d'habitats à grande échelle, et n'aborde pas l'influence des micro-habitats à résolution plus fine, ou de la configuration du paysage (par exemple, l'hétérogénéité ou la fragmentation du paysage) sur les espèces sauvages.

Les paysages agricoles sont dynamiques, et les changements subis par la couverture terrestre, avantageux ou désavantageux, surviennent souvent en même temps. Les analyses faites à large échelle au niveau national ou provincial peuvent finir par contrebalancer les effets sur les espèces sauvages du changement dans la couverture terrestre, et par masquer les changements accusés par l'habitat à l'échelle régionale ou locale. Par conséquent, il est important d'interpréter les tendances avec précaution, puisque des changements locaux relativement petits des couvertures terrestres naturelles et semi-naturelles, qui ne sont pas saisis lors des évaluations à grande échelle, peuvent avoir un effet important sur les espèces sauvages.

Il faut garder à l'esprit que les populations d'espèces sauvages sont opportunistes et adaptatives. L'indicateur ne fait actuellement pas de lien entre les changements de capacité d'habitat et les réponses des populations d'espèces sauvages.

Le classement des catégories de CHF est fondé sur leur valeur relative parmi tous les polygones des PPC faisant l'objet d'un rapport, et non sur un classement des habitats axé sur la biologie. L'indicateur ne tient actuellement compte que des terres agricoles dans les superficies agricoles du Canada (voir plus haut), et n'intègre donc pas l'influence des autres types d'utilisation des terres adjacentes (par exemple, la foresterie) sur les espèces sauvages.

Résultats nationaux et interprétation

Faune

À l'échelle nationale, 545 espèces de vertébrés terrestres (332 oiseaux, 134 mammifères, 41 amphibiens et 38 reptiles) utilisent les superficies agricoles du Canada pour se reproduire et pour s'alimenter. Selon les classifications de *La situation générale des espèces sauvages au Canada en 2015*, 419 espèces (76,88 %) sont classées comme étant non en péril ou apparemment non en péril, 64 (11,74 %) comme vulnérables, 23 (4,22 %) comme en péril et 19 (3,49 %) comme gravement en péril. Vingt espèces évaluées pour l'indice de CHF n'ont pas été évaluées dans le rapport sur la situation générale des espèces de 2015.

Les figures 2 et 3 montrent le nombre d'espèces de vertébrés terrestres associées à chaque type de couverture terrestre dans les superficies agricoles du Canada, et

indiquent s'il s'agit d'un habitat primaire, secondaire ou tertiaire pour la reproduction et l'alimentation, respectivement. Les terres naturelles et semi-naturelles (terrains boisés, milieux humides boisés, milieux humides, eau, prairies aménagées et pâturages non améliorés) constituent les principaux habitats de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces. Ces types de couverture sont extrêmement importants pour les espèces sauvages, car ils fournissent un habitat primaire de reproduction et d'alimentation pour la grande majorité des espèces (71,92 %), mais répondent également aux besoins en habitat de 93,94 % des espèces lorsque l'habitat primaire et secondaire est pris en compte. De nombreuses espèces utilisent les forêts en régénération après une récolte ou un incendie comme habitat secondaire/tertiaire pour la reproduction et pour l'alimentation, mais ces milieux n'offrent pas grand-chose en tant qu'habitat primaire. Les types de couverture des terres cultivées ont été utilisés par un nombre relativement faible d'espèces par rapport aux types de couverture naturelle et semi-naturelle. Seulement 2,93 % des espèces ont utilisé les types de couverture des terres cultivées (terres en culture annuelle, terres en culture vivace, fruits et baies) comme habitat de reproduction primaire. Ce chiffre passe à 21,28 % lorsque l'on tient compte de l'utilisation des habitats primaire et secondaire. Les terres en culture annuelle ont fourni un habitat de reproduction primaire à seulement 0,73 % des espèces (3,48 % des espèces pour l'habitat primaire et secondaire), tandis que la couverture des terres en culture annuelle a offert un habitat primaire à 2,20 % des espèces (13,57 % des espèces pour les habitats primaire et secondaire). L'incapacité des terres cultivées à satisfaire à elles seules les besoins en habitat de la grande majorité des espèces sauvages souligne l'importance des types de couverture naturelle et semi-naturelle dans les paysages agricoles canadiens.

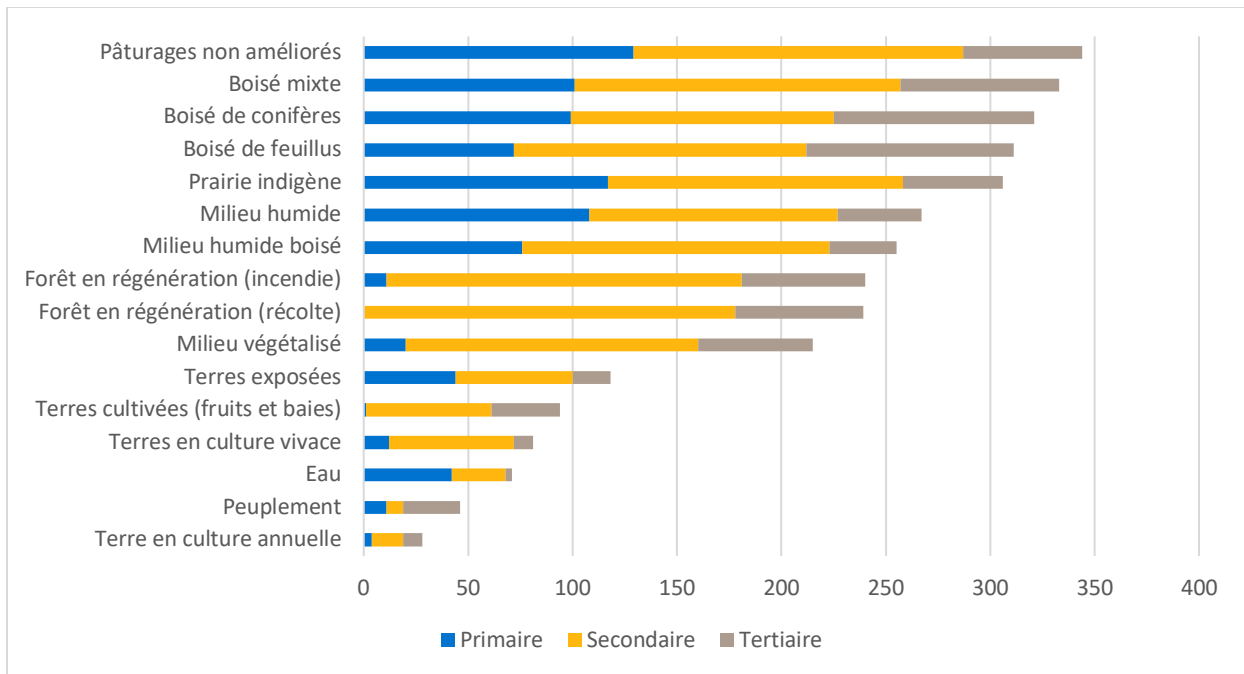


Figure 2 : Nombre d'espèces de vertébrés terrestres utilisant des types de couverture dans les superficies agricoles du Canada comme habitat de reproduction primaire, secondaire et tertiaire.

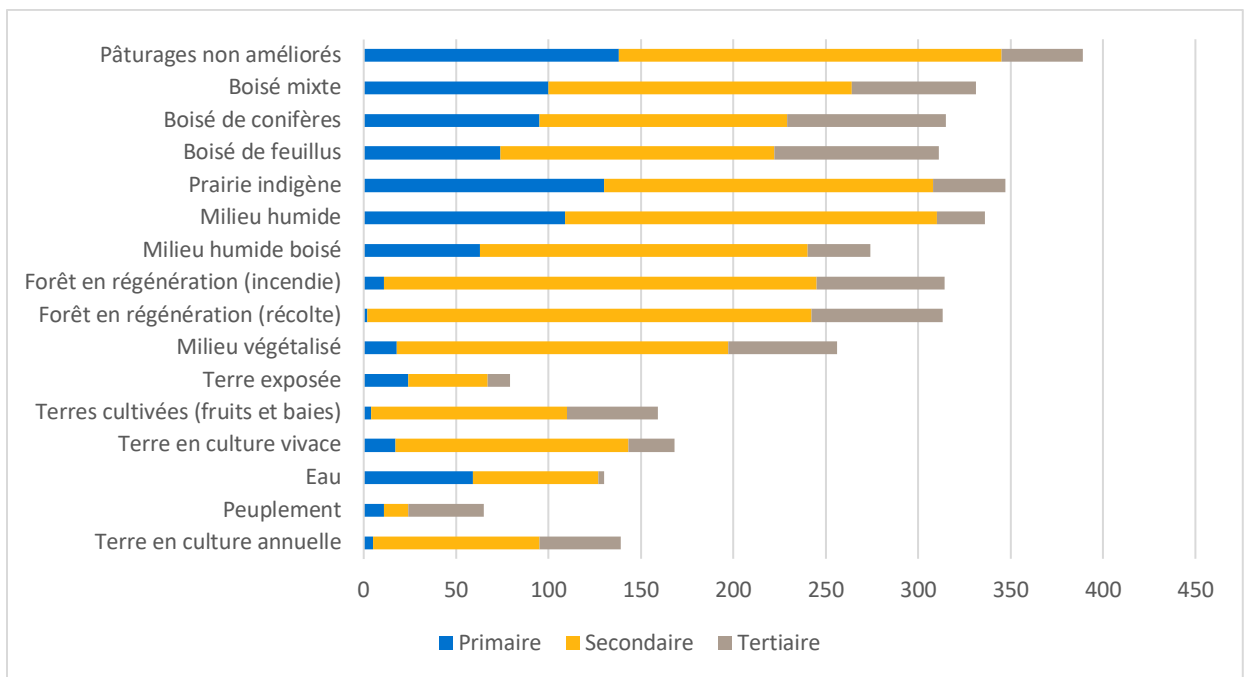


Figure 3 : Nombre d'espèces de vertébrés terrestres utilisant des types de couverture dans les superficies agricoles du Canada comme habitat d'alimentation primaire, secondaire et tertiaire.

Couverture terrestre État (2020)

Le tableau 1 montre les proportions nationales et provinciales de chaque type de couverture dans les superficies agricoles en 2020. La couverture des terres agricoles (terres en culture annuelle, terres en culture vivace, terres cultivées (fruits et baies), pâturages non améliorés et prairies aménagées) représentait 40,69 % des terres situées dans les superficies agricoles du Canada en 2020. Les terres cultivées représentaient 32,93 %, les terres en culture annuelle (24,98 %) étant environ trois fois plus nombreuses que les terres en culture vivace (7,84 %). Les prairies aménagées et les pâturages non améliorés représentaient respectivement 5,57 % et 1,34 % des terres. Les terrains boisés sont une composante majeure de nombreux agroécosystèmes, et représentent 34,14 % des terres à l'échelle nationale (conifères 10,97 %, feuillus 11,41 %, mixte 11,76 %). L'activité forestière (récolte) était une composante dynamique du paysage, qui a converti les terrains boisés en forêts en régénération sur 4,82 % des terres. Les milieux humides (milieux humides : 4,25 %, milieux humides boisés : 6,46 %) sont des habitats importants pour les espèces sauvages, tout comme les eaux libres (5,06 %). À l'échelle nationale, les terres naturelles ou semi-naturelles (terrains boisés, milieux humides, eau, prairies aménagées et pâturages non améliorés) représentaient 56,82 % des terres des superficies agricoles. Les peuplements et les milieux végétalisés représentaient respectivement 0,90 et 1,34 % des terres.

Tableau 1 : Proportion à l'échelle provinciale et nationale des types de couverture des terres dans les superficies agricoles au Canada en 2020 (État) et variation en pourcentage entre 2000 et 2020.

	Peuplement	Routes	Milieu végétalisé	Terres cultivées non différenciées	Terres en culture annuelle	Terres en culture vivace	Terres cultivées (Fruits et baies)	Terres cultivées (pépinière)	Pâturages non améliorés	Prairie indigène	Forêt en régénération (récolte)	Forêt en régénération (incendie)	Boisé non différencié	Boisé de conifères	Boisé de feuillus	Boisé mixte	Milieu humide boisé	Milieu humide	Eau	Terres exposées	Autres terres	Couverture des terres agricoles	Changement de type de couverture	
État 2015 (Variation 2000-2015)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Variation, en %)	État, en % (Change%)	%
C.-B.	1,16	1,05	1,11	0,01	1,35	3,64	0,19	0,02	0,47	2,05	12,94	1,56	1,16	46,76	8,40	3,98	5,33	2,59	3,73	0,60	1,91	7,72	10,82	
	(0,23)	(0,02)	(0,43)	(0,01)	(0,14)	(-0,28)	(0,07)	(-0,01)	(0,00)	(-0,06)	(7,76)	(1,15)	(-0,06)	(-8,01)	(-2,34)	(1,02)	(-0,04)	(-0,01)	(0,00)	(-0,01)	(-0,02)	(-0,13)		
Alb.	1,13	1,70	1,12	0,00	29,27	12,36	0,00	0,02	0,97	12,82	2,31	0,39	0,00	6,10	15,36	1,88	6,21	4,59	2,98	0,17	0,61	55,44	6,32	
	(0,33)	(0,02)	(0,45)	(0,00)	(3,61)	(-2,84)	(0,00)	(0,00)	(-0,14)	(-0,86)	(1,28)	(0,02)	(0,00)	(-0,40)	(-2,02)	(0,61)	(-0,02)	(-0,04)	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(-0,22)		
Sask.	0,37	1,92	0,73	0,00	54,15	11,81	0,00	0,00	0,83	10,82	0,62	0,16	0,00	0,92	5,01	1,31	2,23	4,63	4,11	0,12	0,28	77,61	3,46	
	(0,16)	(0,00)	(0,28)	(0,00)	(-1,15)	(2,01)	(0,00)	(0,00)	(-0,04)	(-0,90)	(0,43)	(0,08)	(0,00)	(-0,08)	(-1,08)	(0,49)	(-0,05)	(-0,15)	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(-0,08)		
Man.	0,44	1,77	1,08	0,00	33,69	7,43	0,00	0,01	1,46	1,15	1,88	0,28	0,00	3,58	14,94	2,35	7,32	10,86	10,79	0,01	0,95	43,75	5,13	
	(0,21)	(0,01)	(0,28)	(0,00)	(3,08)	(-2,49)	(0,00)	(0,00)	(-0,25)	(-0,25)	(1,34)	(-0,16)	(0,00)	(0,22)	(-0,76)	(-1,21)	(-0,01)	(-0,01)	(0,00)	(0,00)	(0,00)	(0,09)		
Ont.	1,40	2,11	2,40	0,00	13,52	4,01	0,09	0,08	2,85	S.O.	3,94	0,10	0,00	6,67	12,45	25,38	14,57	3,10	6,87	0,03	0,43	20,56	4,58	
	(0,37)	(0,08)	(0,62)	(0,00)	(1,84)	(-1,96)	(-0,03)	(-0,02)	(-0,54)		(1,32)	(-0,01)	(0,00)	(-0,93)	(-0,94)	(0,36)	(-0,11)	(-0,03)	(0,00)	(0,00)	(-0,01)	(-0,70)		
Qc	1,03	1,71	1,65	0,00	6,56	4,43	0,27	0,04	1,45	S.O.	7,12	0,16	0,00	9,65	13,07	42,34	3,82	1,27	5,24	0,02	0,15	12,76	3,84	
	(0,32)	(0,23)	(0,34)	(0,00)	(0,83)	(-0,88)	(0,14)	(0,00)	(-0,46)		(1,87)	(-0,03)	(0,00)	(-0,58)	(-1,81)	(0,11)	(-0,02)	(-0,02)	(-0,01)	(-0,01)	(-0,03)	(-0,37)		
N.-B.	0,77	1,70	1,51	0,00	1,72	2,11	0,46	0,01	1,59	S.O.	17,74	0,07	0,00	25,32	14,75	16,57	9,95	2,65	2,76	0,06	0,27	5,88	8,09	
	(0,32)	(0,07)	(0,31)	(0,00)	(0,19)	(-0,35)	(0,33)	(0,00)	(-0,02)		(6,86)	(-0,09)	(0,00)	(-3,82)	(-3,14)	(-0,57)	(-0,06)	(-0,03)	(0,00)	(0,00)	(-0,01)	(0,16)		
N.-É.	0,51	1,75	1,78	0,00	0,89	2,34	0,64	0,05	1,42	S.O.	18,38	0,06	0,00	33,42	13,63	12,27	5,52	2,08	4,83	0,11	0,32	5,35	15,63	
	(0,11)	(0,02)	(0,34)	(0,00)	(0,22)	(-0,38)	(0,13)	(0,01)	(0,07)		(8,07)	(0,02)	(0,00)	(-13,49)	(6,61)	(-1,71)	(0,02)	(-0,04)	(0,00)	(0,00)	(-0,01)	(0,05)		
Î.-P.-É.	0,66	3,01	2,91	0,00	21,16	10,26	1,12	0,02	7,21	S.O.	7,76	0,00	0,00	11,64	10,83	11,41	4,78	2,85	3,83	0,09	0,45	39,78	14,41	
	(0,38)	(0,03)	(0,99)	(0,00)	(1,69)	(-1,96)	(0,48)	(0,01)	(0,78)		(4,01)	(0,00)	(0,00)	(-12,12)	(3,27)	(2,76)	(-0,15)	(-0,11)	(-0,03)	(0,00)	(-0,03)	(0,99)		
T.-N.-L.	0,97	1,52	1,35	0,00	0,07	0,82	0,04	0,04	0,03	N/A	6,54	0,12	24,92	25,04	5,17	6,63	6,66	10,45	8,38	0,21	1,05	1,00	10,73	
	(0,17)	(0,04)	(0,23)	(0,00)	(-0,03)	(0,05)	(0,03)	(0,02)	(0,01)		(2,02)	(-0,61)	(-0,13)	(-9,83)	(4,49)	(3,67)	(-0,09)	(-0,02)	(0,00)	(0,00)	(-0,02)	(0,09)		
Canada	0,90	1,76	1,34	0,00	24,98	7,84	0,11	0,03	1,34	5,57	4,82	0,35	0,32	10,97	11,41	11,76	6,46	4,25	5,06	0,14	0,60	39,86	4,66	
	(0,27)	(0,05)	(0,40)	(0,00)	(1,29)	(-0,92)	(0,04)	(0,00)	(-0,20)	(-0,42)	(2,22)	(0,12)	(-0,01)	(-1,75)	(-1,25)	(0,28)	(-0,04)	(-0,05)	(0,00)	(0,00)	(-0,01)	(-0,22)		

L'empreinte agricole est la proportion combinée des terres en culture annuelle, des terres en culture vivace, des terres cultivées (fruits et baies), des pépinières, des prairies indigènes et des pâturages non améliorés. La variation du type de couverture des terres correspond à la proportion des superficies agricoles du Canada qui est passée d'un type de couverture des terres à un autre sur une période de 20 ans.

Tendance (de 2000 à 2020)

Le tableau 2 montre la variation du type de couverture nationale et provinciale (en %) et la part des terres agricoles sur une période de 20 ans. La proportion de terres agricoles s'est légèrement contractée sur 20 ans, soit de -0,22 %. Cette tendance n'est pas uniforme d'une province à l'autre; certaines ont enregistré une augmentation (Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve) et d'autres une diminution (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Ontario et Québec). À l'échelle nationale, la couverture terrestre a varié sur 4,66 % des superficies agricoles (ce qui exclut les changements parmi les types de cultures). En 20 ans, la part des terres en culture annuelle (y compris les jachères) a augmenté de 1,29 %, tandis que les terres en culture vivace ont diminué de 0,92 %. Les prairies aménagées et les pâturages non améliorés ont diminué de 0,42 % et de 0,20 %, respectivement. La part des terrains boisés a diminué de 2,72 %, ce qui s'est traduit par une augmentation de 2,21 % de la proportion de forêts en régénération (après une récolte). À l'échelle nationale, les milieux humides et les milieux humides boisés ont diminué de -0,05 % et de -0,04 %, respectivement. Les peuplements (0,27 %) et les milieux végétalisés (0,40 %) ont tous deux connu une augmentation.

Tableau 2 : État (2000, 2005, 2010, 2015, 2020) et tendance (2000 à 2020) de la capacité d'habitat pour la reproduction à l'échelle nationale et provinciale. É = Élevé, M = Modéré, F = Faible, SVL = Stable/variation légère, VM = Variation modérée.

	2000	2005	2010	2015	2020	% de variation/ année 2000 à 2020
Colombie-Britannique	37,40 (M)	36,88 (M)	36,28 (M)	35,90 (M)	35,98 (M)	-0,077 (VM)
Alberta	28,54 (M)	28,54 (M)	28,05 (M)	27,69 (M)	27,55 (M)	-0,057 (SVL)
Saskatchewan	21,24 (F)	21,61 (F)	21,38 (F)	20,87 (F)	20,83 (F)	-0,031 (SVL)
Manitoba	22,99 (F)	23,09 (F)	22,90 (F)	22,28 (F)	21,97 (F)	-0,057 (SVL)
Ontario	28,95 (M)	28,76 (M)	28,44 (M)	28,17 (M)	28,04 (M)	-0,048 (SVL)
Québec	36,59 (M)	36,26 (M)	36,00 (M)	35,60 (M)	35,77 (M)	-0,046 (SVL)
Nouveau-Brunswick	42,46 (É)	41,78 (É)	41,31 (É)	41,03 (É)	40,96 (É)	-0,075 (SVL)
Nouvelle-Écosse	38,83 (É)	38,11 (M)	37,52 (M)	37,57 (M)	37,43 (M)	-0,067 (SVL)
Île-du-Prince-Édouard	29,34 (M)	29,08 (M)	28,42 (M)	28,34 (M)	28,53 (M)	-0,047 (SVL)
Terre-Neuve	45,74 (É)	45,59 (É)	45,46 (É)	45,36 (É)	45,21 (É)	-0,026 (SVL)
Canada	30,75	30,60	30,23	29,86	29,81	-0,052

Capacité d'habitat faunique potentielle

État (2020)

Reproduction

En 2020, la CHFR a varié de faible à élevée d'une province à l'autre, de sorte que la valeur nationale était modérée (tableau 2). À l'échelle nationale, la plus grande proportion de terres dans les superficies agricoles a été classée comme ayant une CHFR élevée (37,13 %), suivie des catégories très faible (25,46 %), modérée (20,40 %), faible (13,89 %) et très élevée (3,13 %). Le tableau 3 montre la proportion de terres agricoles nationales/provinciales dans chaque catégorie de capacité d'habitat, tandis que la figure 4 présente la répartition spatiale de ces renseignements dans les superficies agricoles du Canada.

Tableau 3 : Proportion provinciale et nationale des superficies agricoles du Canada dans chaque catégorie de capacité d'habitat pour la reproduction (2020).

	Très élevée	Élevée	Modérée	Faible	Très faible
Colombie-Britannique	2,28	59,02	32,71	4,79	1,20
Alberta	3,97	22,27	22,85	21,71	29,20
Saskatchewan	2,16	7,46	13,48	16,67	60,22
Manitoba	0,00	11,53	36,24	11,91	40,32
Ontario	7,72	54,36	13,86	16,84	7,23
Québec	0,82	76,54	11,50	6,89	4,25
Nouveau-Brunswick	0,00	81,76	18,18	0,06	0,00
Nouvelle-Écosse	0,07	65,99	32,45	1,49	0,00
Île-du-Prince-Édouard	0,00	9,40	63,39	27,22	0,00
Terre-Neuve	24,62	67,95	7,43	0,00	0,00
Canada	3,13	37,13	20,40	13,89	25,46

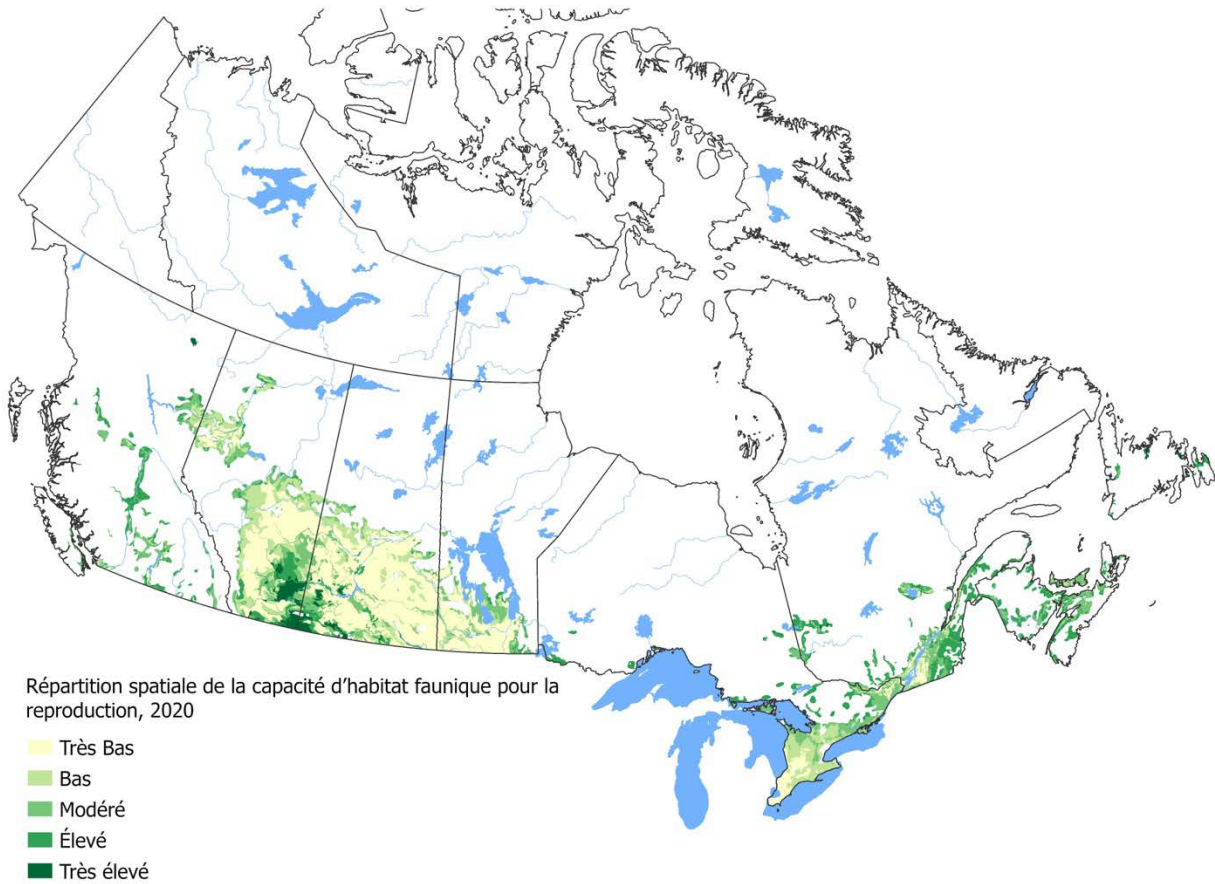


Figure 4 : Répartition spatiale de la capacité d'habitat faunique pour la reproduction parmi les catégories d'état dans les superficies agricoles du Canada.

Une CHF^R plus faible était généralement associée à des paysages agricoles composés d'une plus grande proportion de terres cultivées (figure 5).

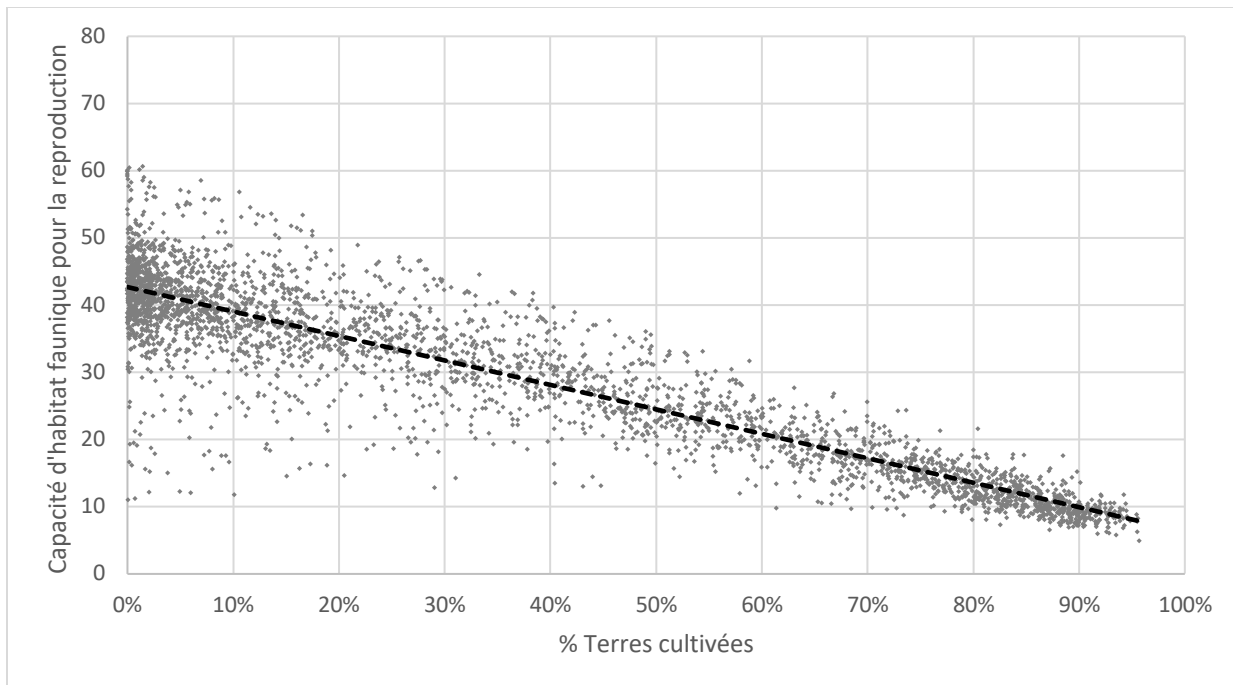


Figure 5. Relation entre la capacité d’habitat faunique pour la reproduction et la proportion des terres cultivées (y compris les terres cultivées non classées, les cultures annuelles, les cultures vivaces, les pâturages non améliorés, les cultures de fruits et de baies et les pépinières) dans les superficies agricoles du Canada (2020).

Les zones à faible capacité d’habitat comprennent la vallée du bas Fraser et Central Valley du plateau Thompson-Okanagan en Colombie-Britannique, des régions des Prairies, les écorégions des basses terres de Manitoulin-Lac Simcoe et du lac Érié en Ontario, l’écorégion des basses terres du Saint-Laurent au Québec, et les poches de production agricole plus importante dans le Canada atlantique, y compris les zones centrales de l’Île-du-Prince-Édouard et les basses terres d’Annapolis-Minas en Nouvelle-Écosse.

Alimentation

En 2020, la CHF^A a varié de modérée à élevée entre les provinces, ce qui a donné une valeur nationale modérée (tableau 4).

Tableau 4 : État (2000, 2005, 2010, 2015, 2020) et tendance (de 2000 à 2020) de la capacité provinciale et nationale d'habitat faunique pour l'alimentation (% de variation de la CHF/année). É = Élevé, M = Modéré, F = Faible, SVL = Stable/variation légère, VM = Variation modérée.

	2000	2005	2010	2015	2020	% de variation/ année 2000 à 2020
Colombie-Britannique	38,68 (É)	38,52 (É)	38,25 (M)	38,11 (M)	38,25 (M)	-0,025 (SVL)
Alberta	37,28 (M)	37,31 (M)	36,96 (M)	36,76 (M)	36,66 (M)	-0,036 (SVL)
Saskatchewan	34,28 (M)	34,56 (M)	34,42 (M)	34,07 (M)	34,06 (M)	-0,018 (SVL)
Manitoba	33,14 (M)	33,23 (M)	33,16 (M)	32,73 (M)	32,50 (M)	-0,036 (SVL)
Ontario	34,93 (M)	34,78 (M)	34,50 (M)	34,28 (M)	34,18 (M)	-0,040 (SVL)
Québec	39,76 (É)	39,52 (É)	39,26 (É)	38,91 (É)	39,11 (É)	-0,038 (SVL)
Nouveau-Brunswick	44,26 (É)	43,95 (É)	43,60 (É)	43,58 (É)	43,57 (É)	-0,035 (SVL)
Nouvelle-Écosse	40,76 (É)	40,46 (É)	40,13 (É)	40,26 (É)	40,19 (É)	-0,027 (SVL)
Île-du-Prince-Édouard	34,64 (M)	34,52 (M)	34,13 (M)	34,12 (M)	34,36 (M)	-0,019 (SVL)
Terre-Neuve	46,33 (É)	46,26 (É)	46,15 (É)	46,07 (É)	45,99 (É)	-0,017 (SVL)
Canada	37,41	37,37	37,12	36,89	36,89	-0,030

À l'échelle nationale, la plus grande proportion de terres dans les superficies agricoles a été classée comme ayant une CHF^A élevée (45,16 %), suivi par les catégories modérée (32,99 %), faible (15,24 %), très élevée (6,60 %) et très faible (0,02 %). La CHF^A suit des tendances similaires à la CHF^R, mais elle est généralement moins restrictive, ce qui indique que les types de couverture utilisés pour la reproduction sont plus restrictifs pour les vertébrés terrestres sur les terres agricoles. Le tableau 5 indique la proportion de terres agricoles nationales/provinciales dans chaque catégorie de la CHF^A, tandis que la figure 6 montre la répartition spatiale de ces renseignements dans l'ensemble des superficies agricoles du Canada.

Tableau 5 : Proportion provinciale et nationale des superficies agricoles du Canada dans chaque catégorie de capacité d'habitat faunique pour l'alimentation (2020).

	Très élevée	Élevée	Modérée	Faible	Très faible
Colombie-Britannique	4,04	75,61	17,33	3,03	0,00
Alberta	9,89	27,30	44,79	18,02	0,00
Saskatchewan	7,20	13,09	56,85	22,85	0,00
Manitoba	3,83	29,96	35,03	31,19	0,00
Ontario	8,74	58,84	18,92	13,51	0,00
Québec	2,47	79,12	12,82	5,43	0,16
Nouveau-Brunswick	1,26	92,81	5,93	0,00	0,00
Nouvelle-Écosse	0,07	93,73	5,86	0,34	0,00
Île-du-Prince-Édouard	0,00	26,92	73,08	0,00	0,00
Terre-Neuve	33,59	65,15	1,26	0,00	0,00
Canada	6,60	45,16	32,99	15,24	0,02

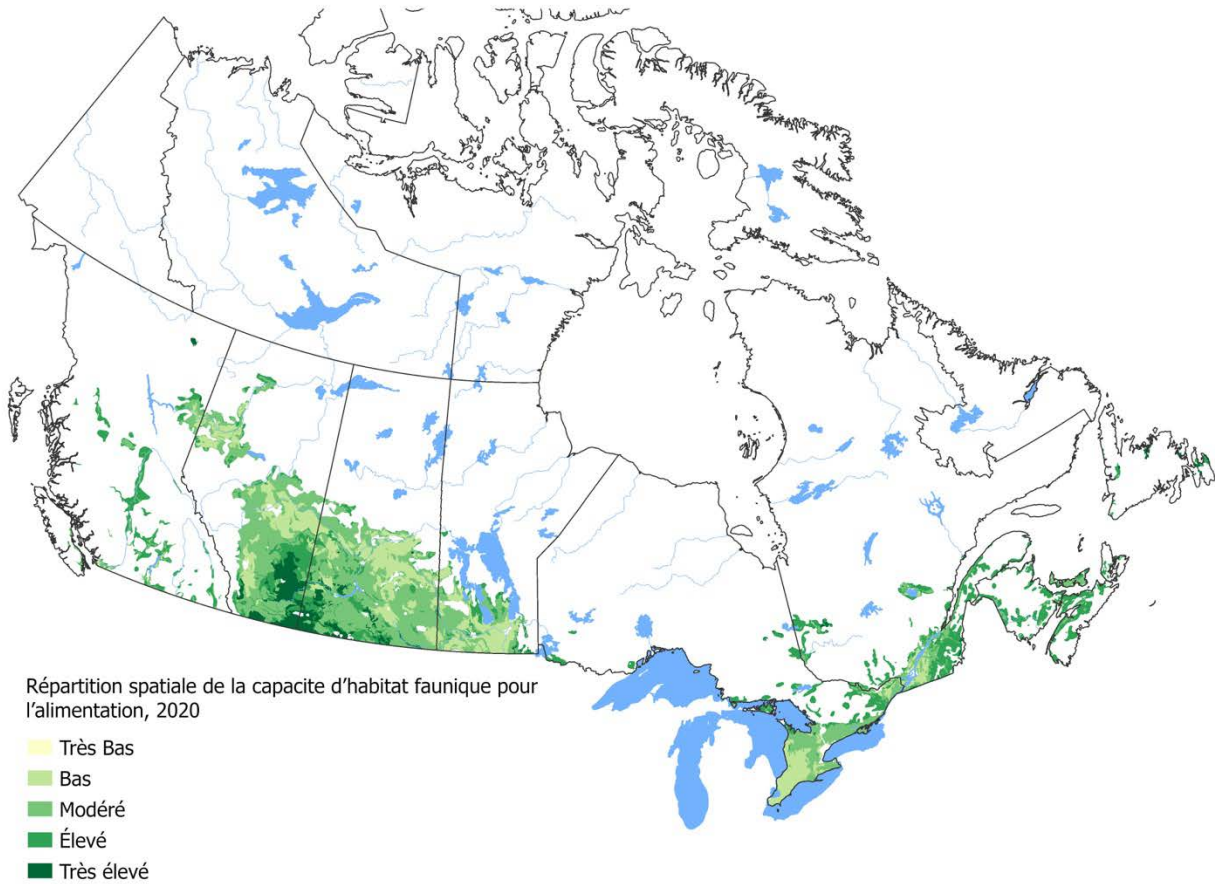


Figure 6 : Répartition spatiale de la capacité d'habitat faunique pour l'alimentation parmi les catégories d'état dans les superficies agricoles du Canada.

À l'image de la CHF^R, la CHF^A a montré une corrélation négative avec la proportion de terres cultivées dans le paysage (figure 7).

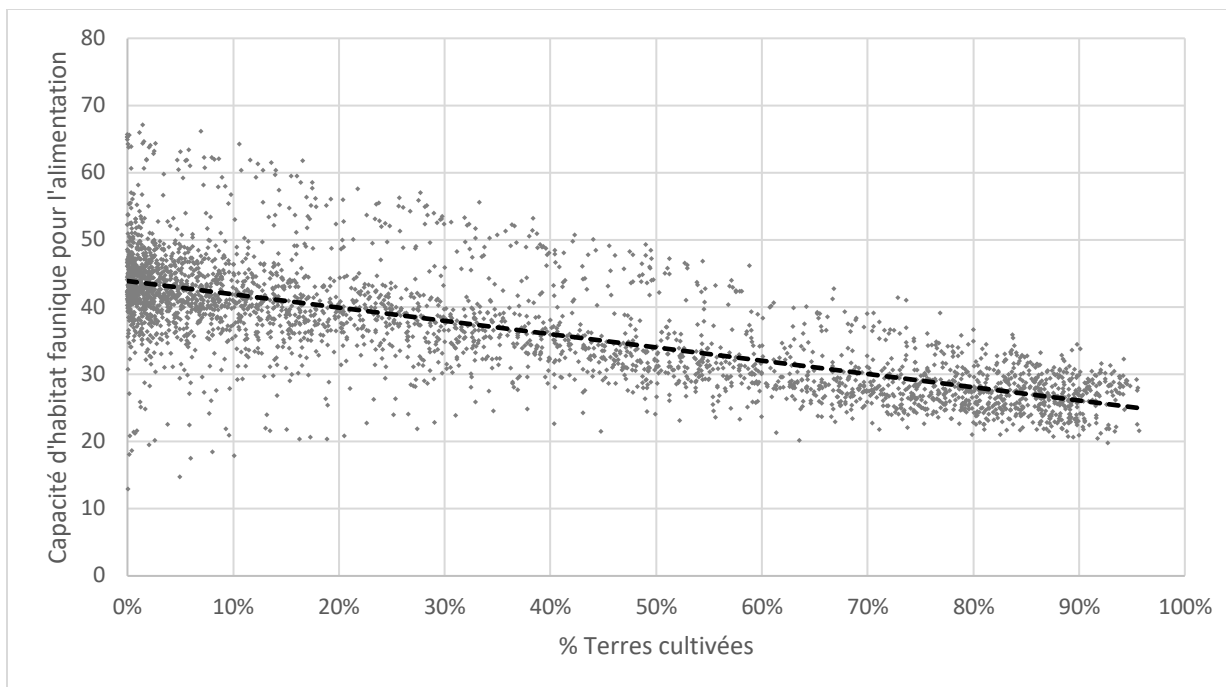


Figure 7 : Relation entre la capacité d’habitat faunique pour l’alimentation et la proportion des terres cultivées (y compris les terres cultivées non classées, les cultures annuelles, les cultures vivaces, les pâturages non améliorés, les cultures de fruits et de baies et les pépinières) dans les superficies agricoles du Canada (2020).

Tendance (de 2000 à 2020)

Reproduction

Les taux de variation de la CHF^R diffèrent d’une province à l’autre, allant de -0,03 %/année à -0,08 %/année, ce qui donne une tendance nationale moyenne de stable/légère baisse (-0,052 %/année). Le tableau 2 montre les moyennes provinciales et nationales de la CHF^R pour chaque année d’étude et le taux moyen de variation par année, sur 20 ans. À l’échelle nationale, la capacité d’habitat pour la reproduction était stable sur 77,97 % des terres situées dans les superficies agricoles, en baisse sur 21,56 % de ces terres, et en augmentation sur 0,47 % de ces terres. Le tableau 6 montre la proportion de terres agricoles nationales/provinciales dans chaque catégorie de tendance pour la CHF^R, tandis que la figure 8 présente la répartition spatiale des renseignements sur les tendances dans les superficies agricoles du Canada.

Tableau 6 : Proportion provinciale et nationale des superficies agricoles du Canada dans chaque catégorie de variation de la capacité d'habitat pour la reproduction (α = pente de la tendance linéaire).

	Augmentation importante $\alpha > 0,225$	Augmentation modérée $\alpha 0,075$ à $0,225$	Stable/légère variation $\alpha 0,075$ à $-0,075$	Baisse modérée $\alpha -0,075$ à $-0,225$	Diminution importante $\alpha < -0,225$
Colombie-Britannique	0,00	0,88	48,79	42,60	7,72
Alberta	0,00	0,00	80,05	17,96	1,99
Saskatchewan	0,00	0,73	87,39	11,69	0,19
Manitoba	0,63	1,03	76,81	21,84	0,33
Ontario	0,03	0,17	88,81	10,98	0,04
Québec	0,00	0,21	81,29	18,50	0,00
Nouveau-Brunswick	0,00	0,15	47,89	47,94	4,03
Nouvelle-Écosse	0,00	0,31	49,59	49,45	0,66
Île-du-Prince-Édouard	0,00	0,00	90,08	9,92	0,00
Terre-Neuve	0,00	5,96	84,56	9,48	0,00
Canada	0,00	0,47	77,97	20,10	1,46

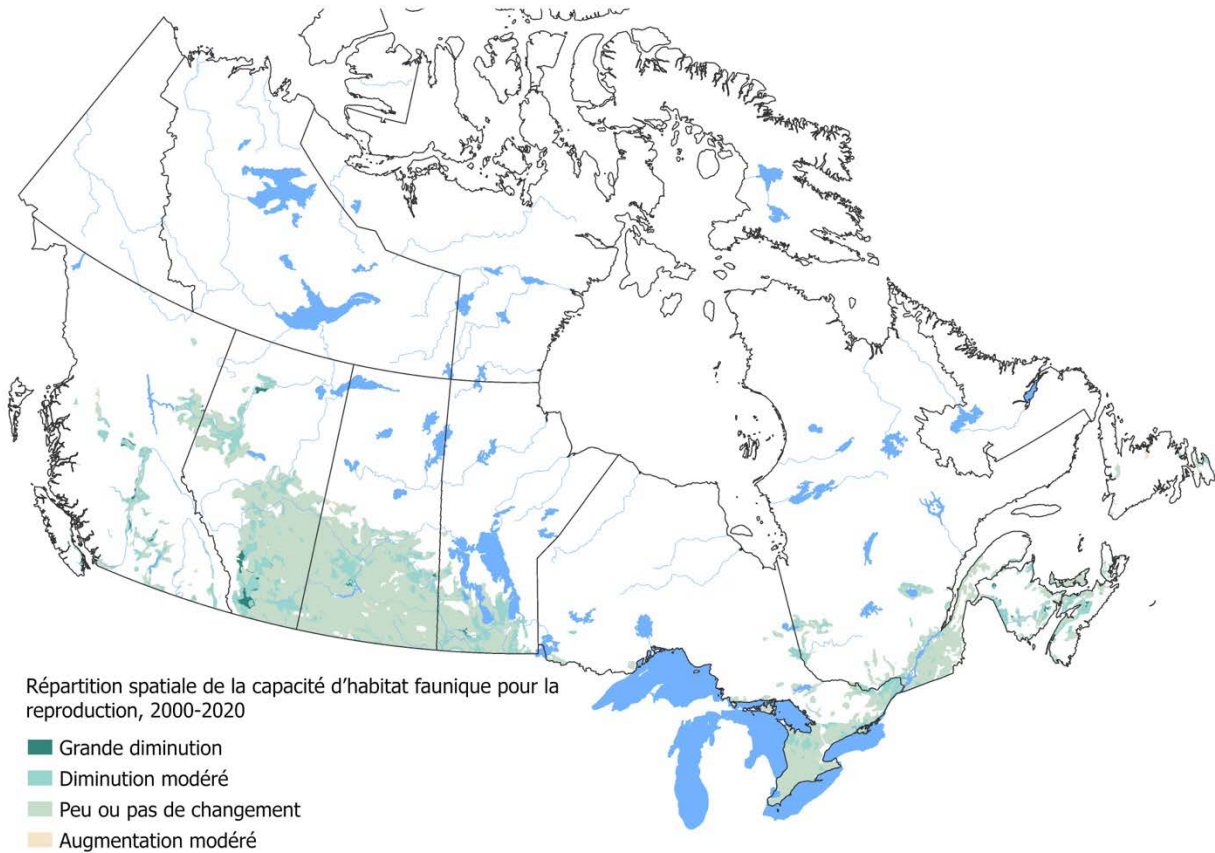


Figure 8: Répartition spatiale de la capacité d'habitat faunique pour la reproduction parmi les catégories de variation dans les superficies agricoles du Canada (2000-2020).

À l'échelle nationale, la tendance de la CHF^R résulte d'un changement de type de couverture à un autre sur 4,66 % des superficies agricoles. Les principaux facteurs de déclin de la capacité de l'habitat ont été la perte d'importants types de couverture naturelle et semi-naturelle. Il s'agit notamment de la perte de prairies aménagées (-0,42 %), de terrains boisés (-2,72 %) et de milieux humides (-0,09 %). L'augmentation globale des terres en culture annuelle (1,32 %) et la diminution des terres en culture vivace (-0,90 %) et des pâturages non améliorés (-0,25 %) ont eu une incidence négative sur la capacité d'habitat. L'expansion des peuplements (0,67 %) a également contribué au déclin de la capacité d'habitat.

Les principaux facteurs de l'évolution de la CHF^R diffèrent d'une région à l'autre. Dans l'ensemble de l'écozone des Prairies, la perte d'importants habitats de Prairies

aménagées a été l'un des principaux facteurs de déclin de la capacité d'habitat. La réduction des pâturages non améliorés, des milieux humides et des terres en culture vivace, ainsi que l'expansion des terres en culture annuelle, a également contribué à la diminution de la capacité d'habitat dans certaines régions des Prairies. En Colombie-Britannique et dans les Maritimes, l'exploitation forestière a été l'un des principaux facteurs de déclin de la capacité d'habitat. Une grande partie de cette activité était liée au secteur forestier, et n'était pas imputable à l'utilisation des terres agricoles. Toutefois, cette évolution dynamique de la couverture terrestre a eu des répercussions sur les espèces occupant les terres plus vastes du contexte agricole canadien. Dans ces zones, la perte de terres en culture vivace a également eu des répercussions négatives sur la capacité d'habitat. Dans la vallée du bas Fraser de la Colombie-Britannique, l'expansion urbaine a réduit la capacité d'habitat. Dans le centre du Canada, les principaux facteurs de déclin de la capacité d'habitat ont été l'augmentation de la part des terres en culture annuelle et des peuplements, combinée à la réduction de la couverture des terres en culture vivace, des pâturages non améliorés et des terrains boisés.

Alimentation

Les tendances de la CHF^A ont suivi des schémas similaires à ceux de la CHF^R, mais elles ont affiché un taux de variation plus lent. Dans les provinces, la variation de la CHF^A allait -0,02 %/année à -0,04 %/année, ce qui donne une tendance moyenne nationale de -0,03 %/année (stable/légère variation). Le tableau 4 montre les moyennes provinciales et nationales de la CHF^A pour chaque année d'étude et le taux moyen de variation annuelle sur 20 ans. À l'échelle nationale, le CHF^A a été stable/légère variation sur 94,27 % des terres situées dans les superficies agricoles, en baisse sur 5,57 % et en hausse sur 0,15 %. Le tableau 7 montre la proportion de terres agricoles provinciales/nationales dans chaque catégorie de tendance de capacité d'habitat, tandis que la figure 9 montre la répartition spatiale de ces renseignements sur les superficies agricoles du Canada. Les tendances des facteurs régionaux et nationaux de la capacité d'habitat pour l'alimentation étaient les mêmes que celles pour la reproduction, mais présentaient des taux de déclin plus faibles.

Tableau 7 : Proportion provinciale et nationale des superficies agricoles du Canada dans chaque catégorie de variation de la capacité d'habitat faunique pour l'alimentation (α = pente de la tendance linéaire).

	Augmentation importante $\alpha > 0,225$	Augmentation modérée $\alpha 0,075$ à $0,225$	Stable/légère variation $\alpha 0,075$ à $-0,075$	Baisse modérée $\alpha -0,075$ à $-0,225$	Diminution importante $\alpha < -0,225$
Colombie-Britannique	0,00	0,48	94,12	5,40	0,00
Alberta	0,00	0,00	91,82	6,71	1,47
Saskatchewan	0,00	0,35	95,34	4,22	0,09
Manitoba	0,00	0,00	94,94	5,06	0,00
Ontario	0,03	0,08	95,67	4,25	0,00
Québec	0,00	0,00	96,51	3,49	0,00
Nouveau-Brunswick	0,00	0,54	84,89	14,58	0,00
Nouvelle-Écosse	0,00	0,00	93,35	6,65	0,00
Île-du-Prince-Édouard	0,00	0,00	95,24	4,76	0,00
Terre-Neuve	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
Canada	0,00	0,15	94,27	5,22	0,35

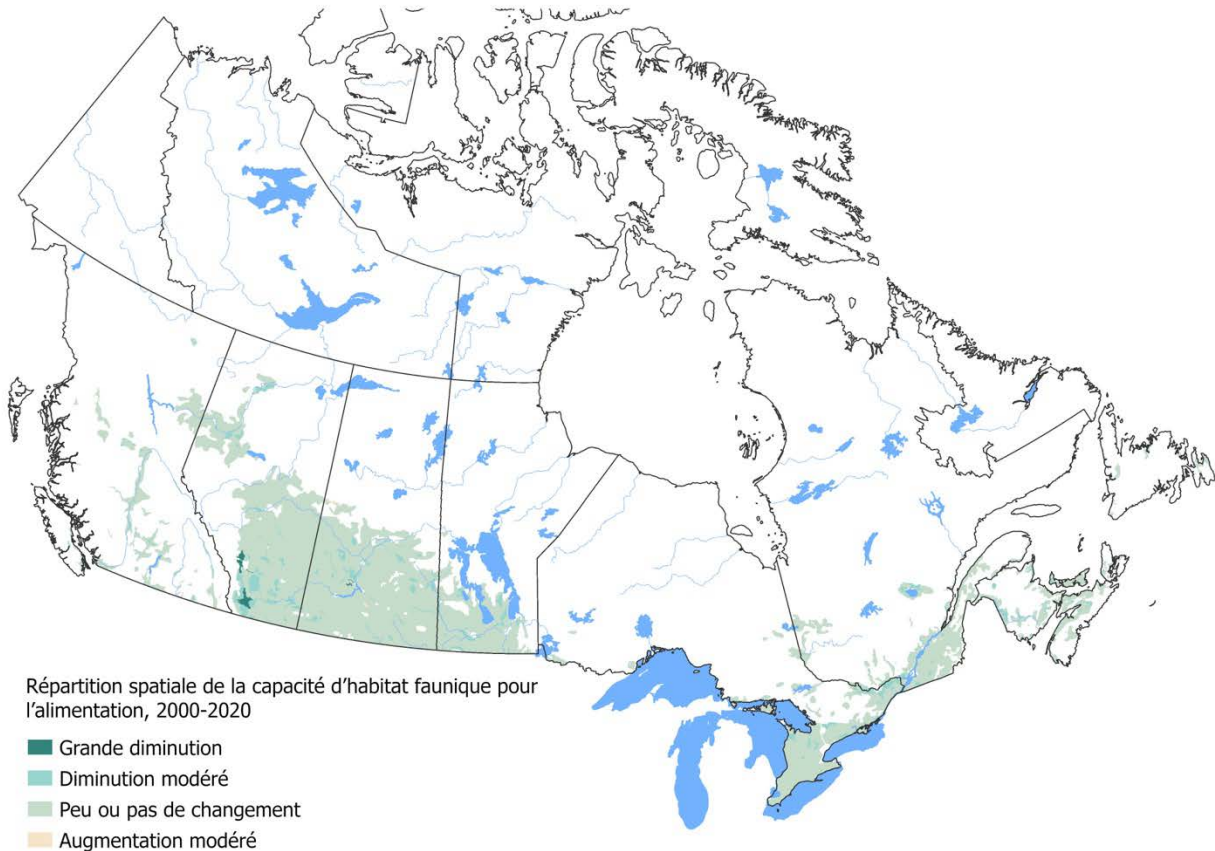


Figure 9 : Répartition spatiale de la capacité d'habitat faunique pour l'alimentation parmi les catégories de variation dans les superficies agricoles du Canada (2000-2020).

Options d'intervention

Il est reconnu que les agroécosystèmes qui offrent une diversité biologique tendent à être sains, résilients et productifs, et constituent une base solide pour l'agriculture durable. Cependant, la production agricole est commandée par les marchés et le prix des produits, ce qui rend difficile l'atteinte d'un équilibre entre productivité élevée à court terme et santé à long terme de l'agroécosystème dans son ensemble. La conservation des habitats pour les espèces sauvages représente un défi particulièrement ardu, parce que les utilisations des terres agricoles les plus profitables peuvent entrer en compétition avec les types de couvertures terrestres naturelles et semi-naturelles qui sont nécessaires pour maintenir des populations viables de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens au sein du

paysage agricole. La perte et la fragmentation de l'habitat causées par le drainage des milieux humides, le déboisement et la culture des prairies et des terres peu productives sont des moteurs clés du déclin de disponibilité de l'habitat faunique dans les terres agricoles. Étant donné que la plupart des terres agricoles du Canada sont des propriétés privées, les activités et les décisions des producteurs peuvent avoir des effets importants sur l'habitat.

La plupart des producteurs comprennent le dilemme production/conservation et recherchent des solutions sensées dans le cadre des réalités économiques de ce qui représente pour eux un moyen de subsistance. L'élaboration d'une série de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) conçues pour améliorer l'habitat dans les terres agricoles peut fournir aux producteurs une orientation et faciliter la prise de décision dans leurs efforts de conservation. Les activités de planification environnementale à la ferme aident les producteurs à comprendre les répercussions que leurs activités agricoles peuvent avoir sur les espèces sauvages, et les informent des PGB qu'ils peuvent adopter pour atténuer les effets défavorables de ces activités. Les actions suivantes font partie de PGB : gérer les zones riveraines et les terres à bois; convertir les terres peu productives en couverture végétale permanente; planter des brise-vent ou des haies et les entretenir; retarder la fenaison; conserver les terres humides et les zones tampons constituées de terres humides, ainsi que les terres naturelles et semi-naturelles. Les PGB axées sur la conservation de la couverture naturelle et semi-naturelle offrent un important avantage connexe en piégeant le carbone et en atténuant les émissions de gaz à effet de serre.

Les stratégies de conservation à l'échelle de l'exploitation peuvent être très efficaces lorsqu'elles sont harmonisées aux objectifs de conservation établis à plus grande échelle, par exemple à l'échelle d'un bassin hydrographique, d'une municipalité, d'une province, ou même du pays. Des initiatives assorties d'objectifs concernant l'habitat faunique qui sont atteignables peuvent encourager une planification de l'utilisation des terres et des options de maintien et d'amélioration des espèces sauvages dans les terres agricoles compatibles avec les activités agricoles.